

Communiqué de presse

RPT et personnes handicapées : le Conseil fédéral n'a pas tenu parole !

Les personnes en situation de handicap auront voix au chapitre sur la manière de mettre en œuvre la réforme de la péréquation financière (RPT) dans les cantons. Telle était la promesse du Conseil fédéral et du Parlement avant la votation sur la RPT. Or, le Conseil fédéral semble l'avoir oublié.

Depuis l'entrée en vigueur de la RPT début 2008, les cantons – et non plus la Confédération – sont seuls responsables du financement des institutions destinées aux personnes handicapées. Sur pression des personnes handicapées et de leurs organisations, le Parlement a ajouté une disposition transitoire dans la Constitution fédérale : elle stipule que les cantons doivent soumettre leurs plans stratégiques de mise en œuvre de la RPT au Conseil fédéral pour approbation. La législation prévoit d'instaurer une commission dont la tâche sera d'évaluer ces plans et de soumettre une proposition au Conseil fédéral. Si elle précise que cette commission sera composée de représentants de la Confédération, des cantons, des institutions et des personnes handicapées, elle n'en fixe pas le nombre exact.

C'est à cette question – et à d'autres – qu'est consacrée l'interpellation du conseiller aux Etats Rolf Büttiker (PRD, SO). Quelle déception à la lecture de la récente réponse du Conseil fédéral ! Sur les 13 membres de la commission, neuf représenteront les autorités (Confédération : 3 ; cantons : 6), tandis que les personnes en situation de handicap et leurs organisations n'obtiennent que 4 sièges.

Pour Rolf Büttiker, comme pour la Communauté d'intérêts Mise en œuvre de la RPT, qui réunit toutes les organisations nationales d'aide spécialisée et d'entraide, il s'agit là d'un net déséquilibre en défaveur des personnes handicapées, contrairement à ce qui avait été promis avant la votation en 2004. « Vu les différences qui nous séparent des cantons quant à la forme et au contenu des plans stratégiques, la prétendue participation des personnes en situation de handicap est de facto réduite à néant », affirme Thomas Bickel de la CI Mise en œuvre RPT, ce qui revient à vider de son sens une importante promesse politique.

Pour toute question :

CE Rolf Büttiker (079 435 32 44)

Thomas Bickel, secrétaire central *Intégration Handicap*, 079 411 97 27 (pour CI RPT)